



Paris, le 25 mai 2009

N/Réf : SEC/110/2009

Monsieur le Président,

Lors de votre discours prononcé devant les forces de Sécurité Intérieure, le 29 novembre 2007, vous avez fixé la feuille de route pour le rattachement de la Gendarmerie Nationale au Ministère de l'Intérieur ; cette feuille de route a pour objet de travailler à « *identifier et gommer les écarts des éléments statutaires, indiciaires, indemnitaires et annexes* ».

Un groupe de travail intérieur-défense a été mis en place à cette fin et a rendu son rapport « vers la parité globale ». En parallèle, la représentation parlementaire a engagé des travaux dans le cadre l'examen du projet de loi relatif à la Gendarmerie Nationale.

Or, force est de constater que dans ces deux enceintes, qui ne peuvent évidemment pas être mises sur le même pied d'égalité, l'esprit qui anime les débats ne semble pas totalement imperméable à un certain parti pris qui pourrait se résumer ainsi : les gendarmes sont, de par leur statut militaire, les garants de la République et d'une disponibilité exorbitante alors que, en parallèle, la Police Nationale est une institution déloyale et totalement inefficace, gangrenée par des syndicats animés par la volonté d'aboutir à la « *création d'un conglomérat de fonctionnaires syndiqués ayant le droit de grève (sic) et de manifestation, risquant un jour ou l'autre de refuser d'obéir à toute autorité, de paralyser les institutions, voire de se rebeller contre elles* »¹.

Certes, ces propos n'engagent que leur auteur ; toutefois, le Directeur Général de la Gendarmerie lui-même confirme que « *lorsque les associations de retraités s'expriment (...) il ne fait pas de doute qu'elles expriment aussi le sentiment des 100.000 gendarmes et de leur chef.* »²

Notre inquiétude est encore plus vive lorsque c'est le rapporteur du projet de loi lui-même, M. Alain Moyne-Bressand, qui affirme que « *les policiers travaillent au plus vingt-*

¹ M. Pierre VERDIER, président de la FNRG, page 6 de l'audition des représentants des associations de retraités de la gendarmerie nationale devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale le 29/04/09

² page 13 du compte rendu de l'audition du Général Gilles, DGGN, devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 06/05/09

sept heures par semaine ! »³, conforté par son collègue M. Michel Voisin qui parle de « la coexistence entre des gendarmes et des policiers travaillant respectivement 38 heures et 22 heures »⁴ ou par M. Philippe Folliot qui constate que « l'utilisation des forces mobiles [n'est] pas toujours équilibrée. Pour caricaturer, si une crise de faible intensité survient en semaine, on envoie les CRS ; si elle est de forte intensité et a lieu le week-end, ce sont plutôt les gendarmes mobiles... »⁵

Jamais, aucun des représentants du corps législatif n'est venu contredire ou modérer ces propos, à la seule exception de M. Damien MESLOT qui a « *tout de même trouvé excessive [l'] allusion à de possibles refus d'autorité de la part des forces de police* »⁶.

Ces quelques extraits illustrent la « qualité » des travaux en cours.

Monsieur le Président, vous qui avez été Ministre de l'Intérieur durant de longues années, vous savez pouvoir compter sur la loyauté, le professionnalisme, l'engagement, la discipline et la disponibilité des forces de police.

Vous savez que les policiers ont toujours répondu présents sans défaillir, y compris lors de périodes parfois très difficiles, comme au cours des violences urbaines de 2005 ou tout au long des longs mois de manifestations quotidiennes contre le CPE en 2006, pour ne citer que ces deux exemples.

Vous savez que ce ne sont pas les policiers qui ont manifesté avenue de la Grande Armée, en uniforme, avec armes et véhicules de service tous avertisseurs hurlants.

Vous savez, et vous le soulignez d'ailleurs régulièrement dans vos fonctions actuelles, combien la parité syndicale est un acteur indispensable du dialogue social et peut aussi être une réelle force de proposition et de réforme.

Nous tenons donc à appeler votre attention sur la dérive inquiétante que semble prendre le projet de rapprochement entre les deux institutions que vous avez appelé de vos vœux. De par le conservatisme, le corporatisme ou la méconnaissance du sujet de certains, cette réforme est peu à peu vidée de sa substance. Et, en fait de rapprochement, elle risque même d'aboutir à une profonde et douloureuse déchirure.

Car certains, y compris au plus niveau de la hiérarchie de la Gendarmerie Nationale, semblent vouloir profiter des débats en cours pour étendre leur champ de compétence, en particulier dans des domaines où la dualité serait absolument contre-productive, comme la lutte contre le terrorisme, l'exploitation du renseignement ou la coopération internationale.

En tant que représentants des commissaires de police garants de l'efficacité des services de police, en tant que policiers soucieux de la sécurité de nos concitoyens, mais aussi

³ page 7 du compte rendu de l'audition du Général Gilles, DGGN, devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 06/05/09

⁴ page 15 du compte rendu de l'audition des représentants des associations de retraités de la gendarmerie nationale devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale le 29/04/09

⁵ page 10 du compte rendu de l'audition du Général Gilles, DGGN, devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 06/05/09 et page 10 du compte rendu de l'audition de M. PECHENARD, DGPN, devant cette même commission le 13/05/09

⁶ page 10 de l'audition des représentants des associations de retraités de la gendarmerie nationale devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale le 29/04/09

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

59 rue de Clignancourt 75018 PARIS

Site : www.commissaires.fr – e-mail : info@commissaires.fr

Contact presse : Olivier BOISTEAUX - Président du SICP – Tél. 06.99.53.17.17

en tant que contribuables responsables en cette période d'austérité budgétaire, nous ne pouvons accepter, Monsieur le Président, que l'ambitieux projet de rapprochement entre les deux forces de sécurité ne puisse aboutir à une véritable complémentarité. Celle-ci passe par une réelle répartition des compétences et parfois par des structures mixtes, pas par une duplication systématique.

Aussi nous paraît-il indispensable qu'il soit au moins rappelé et précisé les orientations que vous avez données le 27 novembre 2007 : le maintien de deux forces de sécurité, l'une à statut militaire, l'autre à statut civil, mais une cohérence accrue entre ces deux forces en évitant toute duplication d'attributions, de compétences, de services et de moyens.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de veiller à ce que ces principes ne soient oubliés de personne.

Confiants dans l'intérêt que vous portez à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP

Jean-paul MEGRET
Secrétaire National

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS